



Mairie de LOVAGNY
Tél. 04.50.46.23.37

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2021

Le 17 novembre 2021, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Présents : M. ABREU DE ALMEIDA Antonio, M. BALLANDRAS Marc, M. CARELLI Henri, M. CHAMBARD Jean-Pierre, M. DORGET Alexandre, Mme DUSSOLLIET-BERTHOD Claire, Mme GAILLARD Karen, M. LANDON Bruno, Mme LOUP-FOREST Cécile, M. MIGUET Bernard, Mme MUNIER Anne, Mme THENET Michèle, M. VANHOUTTE Jérémy.

Absents excusés : Mme ALVIN Dominique (pouvoir donné à M. CHAMBARD Jean-Pierre), Mme IMBACH Céline (pouvoir donné à M. BALLANDRAS Marc)

Date de convocation	: 10/11/2021
Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 13

M. Alexandre DORGET a été désigné
comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte-rendu du 15 octobre 2021
- 2- Affaires foncières et droits de préemption
 - DIA 07415221X0028-Terrain chemin des Quarts
- 3- Finances
 - Subvention Union Nationale des Combattants
 - Marché de maîtrise d'œuvre aménagements réseau d'eaux pluviales
 - Participation séjour UFOVAL
- 4- Accord de principe - étude de faisabilité pour l'implantation d'une station radioélectrique par la société Totem au pont de Chavaroche
- 5- Débat sur la protection sociale complémentaire
- 6- Présentation de l'étude de l'aménagement du centre
- 7- Questions et informations diverses

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à ajouter le point suivant à l'ordre du jour: DIA 07415221X0028-A 835-Allée des Vermerets

1-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 OCTOBRE 2021

Après lecture et examen par les membres du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 15 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2-AFFAIRES FONCIERES ET DROITS DE PREEMPTION

-DROIT DE PREEMPTION

En l'absence de projet d'intérêt public sur ces secteurs, le conseil municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit pour les déclarations d'intention d'aliéner :

- DIA 074 152 21 X0028, présentée par Maître Christine MERMET, Notaire à Rumilly (74), pour le compte de Monsieur et Madame GIRAUD Luc et relative à la vente d'une parcelle de terrain cadastrée B 1206, d'une superficie de 800m², sise chemin des Quarts, en zone U du PLU, au prix de 350 000 €.

- n° DIA 074 152 21 X0029, présentée par Maître BERTHET-VINCENT Marjorie, Notaire à Annecy, pour le compte de Monsieur BELLET Jérôme et Madame SEVESTRE Sabrina relative à la vente d'une maison d'une superficie de 120m² située sur la parcelle de terrain cadastrée A 835, d'une superficie de 1 432m², sise allée des Vermerets, en zone U du PLU, au prix de 725 000€, dont 28 300€ de mobilier et 35 000€ de commission.

3-FINANCES

-DEMANDE DE SUBVENTION UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de la section POISY-LOVAGNY-NONGLARD de l'Union Nationale des Combattants-Alpes qui a pour but de mener une action sociale auprès de ses adhérents et d'assister aux cérémonies du souvenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 250€ à la section POISY-LOVAGNY-NONGLARD de l'Union Nationale des Combattants-Alpes.

-MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE-AMENAGEMENTS RESEAU D'EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil l'étude hydraulique présentée lors du conseil du 15 octobre 2021 et le choix du scénario avec des aménagements divers, un parcours à moindre dommage et des aménagements au chemin des Suard.

La gestion des eaux pluviales est une compétence exercée par la commune et cette mission a pour but la mise en œuvre des aménagements en vue de la protection contre des crues décennales.

Il présente aux membres l'offre du cabinet Hydrétudes pour une mission de maîtrise d'oeuvre complète pour un montant HT de 13 490€ comprenant une mission topographique de 2 195€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte la mission de maîtrise d'œuvre du cabinet Hydrétudes pour un montant de 13 490€ HT soit 16 188€ TTC, incluant la mission topographique.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les actes qui s'y réfèrent.
- Dit que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2021.

-OBJET : FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES – Participation aux séjours vacances 2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération du 18 novembre 2008, une convention « centres de vacances » a été passée avec la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) pour favoriser le départ des enfants de la Commune de Lovagny en colonies de vacances UFOVAL 74. Cette convention annuelle est renouvelable par tacite reconduction.

Pour l'année 2021, la participation journalière de la collectivité a été fixée à 4.50 €.

La FOL, par courrier du 04 novembre 2021, propose de porter, pour l'année 2022, la participation journalière à la somme de 4.55 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- Décide de porter le montant de la participation journalière aux centres de vacances de l'UFOVAL 74, pour l'année 2022, à la somme de 4.55 € par enfant.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.
- Dit que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2022.

4- OBJET : ACCORD DE PRINCIPE-Etude de faisabilité pour l'implantation d'une station radioélectrique par la société Totem France au pont de Chavaroché

Monsieur le Maire rappelle que suite aux accidents aux Gorges du Fier durant les années 2019 et 2020, une zone blanche en matière de couverture mobile problématique a été identifiée par les services de secours.

Le 30 avril 2020, par courrier conjoint, la préfecture, le conseil départemental et le Syane, informait Monsieur le Maire qu'une partie du territoire de Lovagny était identifiée en zone déficitaire en matière de couverture mobile et pouvait faire l'objet d'une amélioration par les opérateurs, ces derniers s'étant engagées auprès du gouvernement et sous contrôle de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes) à créer des nouveaux sites sur les zones en souffrance. Les services préfectoraux demandaient alors un accord de principe relatif à l'éventuelle installation d'une antenne sur la commune. Monsieur le Maire, conscient de la mauvaise qualité de la couverture sur la commune, mais également soucieux des éventuels impacts sur la santé de la population, avait alors fait part de son accord de principe mais demandé à être informé au préalable des propositions d'emplacement afin d'éviter trop de proximité avec les habitations.

Le 11 septembre 2020, une réunion a eu lieu en mairie de Chavanod à la demande des services préfectoraux au sujet de cette zone blanche. Le préfet demandait au Maire de signer un accord pour être en zone d'implantation prioritaire, sans pouvoir se prononcer sur la localisation des futures antennes. La commune a refusé de signer cet accord.

Au mois d'avril 2021, la société Orange a fait part de son projet de réaliser des études sur les parcelles B 661, 662 et 928 situées à proximité de la station d'épuration afin d'étudier la faisabilité technique d'un projet d'implantation de station radioélectrique.

Considérant que le site décelé est situé sur la zone blanche identifiée par les services de secours et que cette implantation répondrait à la nécessité de couvrir cette zone afin de permettre l'organisation des secours dans les Gorges du Fier et que le site retenu est à une distance supérieure à 150 mètres de toute habitation, le conseil municipal, par délibération 05.05.2021/05 en date du 05 mai 2021, a autorisé la société Orange à effectuer des études sur les parcelles B 661, B662 et B928 en vue d'étudier la faisabilité technique d'un projet d'implantation de station radioélectrique et à effectuer les démarches administratives nécessaires et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'accord de principe avec la société Orange.

Le 21 octobre 2021 la commune a reçu un dossier d'information relatif à l'installation d'une antenne au Pont de Chavaroche par la société Orange, sur lesdites parcelles.

La société Orange ayant confié début novembre à la société Totem France la construction et la gestion de son parc de pylônes, il convient de délibérer à nouveau afin d'autoriser la société Totem France à effectuer toutes études en vue d'étudier la faisabilité technique d'un projet d'implantation et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord de principe avec la société Totem France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise Totem France à effectuer toutes études en vue d'étudier la faisabilité technique d'un projet d'implantation d'une station radioélectrique sur les parcelles B 661, B662 et B928 et à effectuer les démarches administratives nécessaires.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'accord de principe avec la société Totem France.

5- OBJET : DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 Février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique qui prévoit que « les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance. », soit avant le 17 février 2022.

Madame Michèle THENET, conseillère municipale, expose les principes généraux de la protection sociale complémentaire, les évolutions de l'ordonnance du 17/02/2021 et les données nationales, départementales et locales.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé et en avoir débattu et à l'unanimité :

- Prend acte du débat sur la protection sociale complémentaire des agents de la commune de Lovagny.
- Décide de créer un groupe de travail sur ce sujet afin de mettre en place une participation à la protection sociale complémentaire dans l'année 2022.

6- PRESENTATION DE L'ETUDE DE L'AMENAGEMENT DU CENTRE VILLAGE

Mme Anne MUNIER, conseillère municipale, présente l'étude réalisée par les bureaux d'études Atelier Fontaine et ATGT Ingénierie et portant sur la requalification et la sécurisation du centre bourg.

L'étude a été réalisée sur un secteur qui s'étend sur la RD14 depuis les abords de l'école et de l'accès à son parking à l'ouest, jusqu'au chemin de la Combassière à l'Est et englobe également une portion de la RD64 depuis le carrefour avec la RD14 jusqu'à l'impasse du Cul du Sac et l'accès à la maison du village.

Elle a pour but d'améliorer la circulation des véhicules et les déplacements des piétons, de valoriser le centre en intervenant sur les espaces publics et de réorganiser les stationnements.

L'étude a été transmise aux services du département afin qu'ils la prennent en compte.

Compte tenu de l'estimation des travaux envisagés, une sectorisation a été réalisée afin de pouvoir envisager ces travaux sur plusieurs années.

7-QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

A-Courrier SEPAS Impossible

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciement de l'association SEPASImpossible qui lutte contre la sclérose en plaques.

B- Restaurants du Coeur

Un camion des restaurants du cœur sera à La Balme de Sillingy les vendredis à compter du 25 novembre.

C-Golf

Mr HUMBERSET a proposé de donner à la commune 6 plaques de mini-golf, une réflexion est à mener pour trouver un site où les installer.

D-Paniers des aînés

Les paniers des aînés seront distribués durant la première quinzaine du mois de décembre.

E- France Services Fier & Usse

Mme Claire DUSSOLLIET-BERTHOD présente les missions de France Service, créé par la Communauté de Communes Fier et Usse. Ce service a pour but d'accompagner les citoyens dans leurs démarches administratives. Les deux agents du service accueillent la population de la CCFU dans les locaux situés à côté de la mairie de La Balme de Sillingy. Il n'est pas prévu de permanence dans les communes de la CCFU.

La séance est levée à 22h20

Prochain conseil municipal :

Mercredi 15 décembre - 20h00